

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 825

Artikel: Prisonniers politiques en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dépenses culturelles: Méfaits du conservatisme

L'affaire de l'aménagement de la cour du Palais-Royal, à Paris, par Daniel Buren, au moyen de colonnes de hauteurs différentes, striées noir et blanc, a mis en évidence une fois encore la complexité des relations entre l'Etat, l'opinion publique et la culture.

Les interventions publiques (au sens large du terme) sont, financièrement, modestes. Ce n'est pourtant pas la question quantitative qui m'intéresse ici, mais celle de la nature de ces interventions.

Un consensus existe, au moins dans deux domaines: lorsqu'il s'agit de conserver, ou lorsqu'un placement est sûr. En ce qui concerne l'instinct conservateur, comme motif inspirant une action culturelle, les exemples sont nombreux. On ouvre partout des musées. L'aménagement d'une sorte de «réserve» de vieilles fermes, à Ballenberg, semble soulever l'enthousiasme (l'idée n'est pas originale, en URSS, où l'on repeint même les icônes, les isbas ont été réunies à Souzdal, un parc à touristes). A Neuchâtel, il a été possible de trouver quelques centaines de milliers de francs pour refaire une fresque de H. Erni, qui tombait (note personnelle: enfin) en ruine.

En cas de «placement», l'accord est souvent acquis sans trop de difficultés. Les Bâlois, naguère, ont accepté une dépense de 16 millions de francs pour l'achat de quelques toiles. Aucun risque: elles étaient de Picasso, et «L'Arlequin» en faisait partie. A La Chaux-de-Fonds, il est certain que le Musée des Beaux-Arts sera prochainement aménagé pour un coût élevé: il s'agira d'y abriter une collection léguée à la ville; on peut

estimer que la valeur vénale des œuvres (plusieurs millions) constituera pour une majorité le motif déterminant l'acceptation de la dépense.

Tout change lorsqu'il s'agit de création. Au nom de ce qu'on appelle la prudence, on évite de prendre le moindre risque. De ce fait, on limite considérablement les possibilités: par définition, on ne sait pas à l'avance ce qui sera considéré comme ayant de la valeur. Une seule chose en effet est certaine: il y aura beaucoup de déchet; pour un Mozart, combien de Salieri!

On refuse, dans le domaine de la création artistique, ce que l'on admet pour le football: il faut que des milliers de besogneux s'agitent le samedi et le dimanche pour que l'on puisse en isoler onze capables de faire une équipe nationale à peu près convenable.

Pourquoi, par exemple à Neuchâtel, n'avoir pas utilisé les fonds disponibles pour la réfection de la fresque de H. Erni en les attribuant à des artistes jeunes, qui auraient trouvé là une occasion de participer à une grande œuvre?

Retour au point de départ. On peut penser ce que l'on veut des colonnes de Buren. La décision de les réaliser, prise par J. Lang, la confirmation de F. Léotard, étaient bonnes. L'un et l'autre pariaient sur la création. Cette décision n'avait en outre rien d'iconoclaste. Chaque époque a imposé sa marque sur les grands ensembles architecturaux. Il n'y aucune raison pour que les hommes du XX^e siècle finissant ne fassent pas de même. Après tout, ils se distingueront mieux par une œuvre peut-être contestée, mais voulue par un artiste, que par l'utilisation comme parking qu'ils faisaient jusqu'ici de la cour du Palais-Royal.

Philippe Bois

Prisonniers politiques en Suisse

Le bulletin romand de la section suisse d'Amnesty International renseigne sur les actions de parrainage entreprise par l'organisation pour la libération des prisonniers d'opinion dans le monde. On y trouve en général des informations sur les pays que tout militant tiers-mondiste connaît pour être particulièrement peu respectueux des droits de l'homme, cela va du Chili à l'URSS en passant par la Turquie. La digne Helvétie n'a en principe rien à faire dans ces colonnes et pourtant... Dans l'édition de juin, le bulletin nous rappelle qu'en 1985, trois cent vingt-deux personnes qui avaient refusé de faire leur service militaire ont été condamnées par des tribunaux militaires. La loi suisse reste une des seules d'Europe à ne pas reconnaître le droit à l'objection de conscience.

Bruno Decuvoux, apprenti boulanger genevois de 28 ans, purge actuellement une peine de sept mois à la prison de Bellechasse. Initialement condamné à neuf mois, il a vu sa peine réduite par un tribunal de Rolle qui a reconnu ses convictions religieuses et morales mais n'a pas été convaincu de son conflit de conscience. Amnesty a décidé de l'adopter comme prisonnier d'opinion. Même la plus vieille démocratie d'Europe connaît aussi les tribunaux d'exception et les délits de pensée.

BERNE: AIDE AUX PARTIS

Le projet d'aide financière aux partis, préparé par le Gouvernement bernois, prévoit que seules les formations ayant obtenu au minimum 3% des suffrages pourront bénéficier de la manne cantonale. Si tout se déroule normalement, l'aide pourrait intervenir dès l'automne 1987 pour les élections nationales.